



LES PHASES DU PROJET

Avant-projet : détermination des besoins et approbation

Un projet de véloparc comprend plusieurs phases. Comme ce type d'infrastructure est nouveau dans le domaine municipal, il convient de bien s'informer auprès de la communauté avant d'affecter des sommes à l'aménagement. Les phases présentées ci-dessous aideront à cette planification.

CHOIX DES ÉLÉMENTS (POUR QUI ?)

Un véloparc contient préférentiellement au moins une *pumptrack* offrant plusieurs options de trajectoire et une zone d'habiletés. En contexte urbain, il convient de privilégier la *pumptrack* asphaltée plutôt qu'en terre battue, car elle est utilisée par une plus large clientèle et elle requiert peu d'entretien.

La zone d'habiletés est un complément apprécié, mais elle n'est pas suffisamment intéressante pour être aménagée seule. Par contre, c'est un excellent complément à une *pumptrack* ou à un sentier d'initiation.

En dehors des grands centres urbains, le sentier d'initiation a plus d'attrait que la zone d'habiletés, car il est plus polyvalent et peut être utilisé par davantage d'utilisateurs.

CHOIX DE L'EMPLACEMENT (À QUEL ENDROIT, SELON LE PUBLIC-CIBLE ?)

Plusieurs options sont possibles, mais de manière générale, il est nécessaire de procéder comme pour un réseau de sentiers :

- Pour une clientèle familiale ou débutante, l'emplacement sera près des lieux de résidence;
- Pour les clientèles mixtes, il faut demeurer aussi près que possible des lieux de résidence, mais on pourra garder un œil sur les sites à requalifier (changement de vocations, friches et secteurs industriels désaffectés);
- Pour les clientèles plus avancées, on peut se permettre un plus grand éloignement du centre urbain.

De manière générale, la proximité des services (alimentation, par exemple) garantira la fréquentation et diminuera les activités indésirables dans le secteur.

- Veiller à ne pas construire trop près des maisons résidentielles, à cause du bruit et de l'éclairage;
- Choisir un emplacement qui respecte les aires de dégagement des autres terrains sportifs (par exemple, dans un parc où d'autres plateaux sportifs sont aménagés).

L'aménagement d'un véloparc peut être une belle occasion de redonner du lustre à un emplacement en requalification.

« On peut transformer en parc une friche industrielle [...] ou réaménager une zone dégradée par les activités humaines pour créer un milieu naturel attrayant pour les usagers. »¹

Un certain niveau d'approbation (par le conseil municipal, par les groupes et les clubs représentés ou par la population) sera nécessaire pour passer à la prochaine étape : la planification du projet.

Attention!

Une zone de dégagement de 3 m est suggérée autour du véloparc (entre le véloparc et la fin de l'aire de dégagement de l'équipement contigu, s'il y a lieu). S'il est impossible de respecter les zones de dégagement, la pose de filets de protection devrait être envisagée.

¹ Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes, Vélo Québec Association, p. 59.